



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00812

Numéro SIREN : 333 321 628

Nom ou dénomination : SYGNATURES

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/007153

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1670017

Dénomination : SYGNATURES
Adresse : 8 chemin de la Terrasse 31500 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1985B00812
n° d'identification : 333 321 628

n° de dépôt : A2013/007153
Date du dépôt : 13/05/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du 27/06/2012



1670017

SYGNATURES
Société Anonyme au capital de 324 365,57 €
Siège social : 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628

Copie certifiée conforme

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2012**

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

13 MAI 2013

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

47153
19 853 812

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin, à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société **SYGNATURES**, société anonyme au capital de 324 365,57 euros, dont le siège est 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple du 14 juin 2012.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Georges COURONNE**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel TUDEL et **Monsieur Jean-Yves GAILLAT**, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Irène HURET est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bernard ROSIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 juin 2012, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 874 actions sur les 21 277 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux membres du Comité d'entreprise,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice s'élevant à 17 476,69 €

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code commerce, approuve successivement, dans les conditions de l'article L225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 17 476,69 €, ainsi qu'il suit :

A la réserve légale : 1 947 €

Le solde au compte « Autres réserves » : 15 529,69 €

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Maïr BENDAYAN, demeurant 8 rue Reyer, 31 200 TOULOUSE, Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Bernard ROSIER commissaire aux comptes titulaire démissionnaire qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la société PIERRE BONALD AUDIT & CONSEIL, dont le siège est 1, place Alphonse Jourdain 31 000 TOULOUSE, Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Georges COURONNE

LES SCRUTATEURS
Michel TUDEL Jean-Yves GAILLAT

LE SECRETAIRE
Irène HURET